



Valorisation de la matière organique Une stratégie nécessaire et attendue

Montréal, le 8 juillet 2020 – Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) accueille favorablement la nouvelle Stratégie de valorisation de la matière organique, présentée par le ministre Benoit Charette lundi. Cette stratégie, fort attendue, vise à mettre les bouchées doubles pour instaurer une meilleure gestion de la matière organique. Le RNCREQ espère que les sommes considérables investies permettront d'atteindre des cibles ambitieuses qui feront une véritable différence dans la façon dont le Québec gère ses matières organiques.

Le gouvernement prévoyait déjà, en 2011, de bannir l'enfouissement de la totalité des matières organiques en 2020. On est encore loin du compte : le taux de recyclage global des matières organiques est estimé à 27 % en 2018, selon le plus récent bilan de RECYC-QUÉBEC. La Stratégie était donc plus que nécessaire. « *C'est un signal très positif, commente Martin Vaillancourt, directeur général du RNCREQ. Dans les circonstances, l'objectif de 70 % de matière recyclée ou valorisée d'ici dix ans nous semble réaliste, et la Stratégie est une avancée certaine et tangible vers une gestion responsable de nos matières résiduelles.* »

De bonnes mesures pour atteindre des cibles ambitieuses

L'augmentation des redevances est une excellente mesure, car elle rend le recyclage et la valorisation des résidus organiques plus compétitifs. De plus, un coût plus élevé de l'élimination reflète davantage les impacts environnementaux néfastes de cette pratique, comme le gaspillage des ressources. « *La gestion des matières résiduelles est un enjeu environnemental, mais aussi économique, rappelle Benoît Delage, responsable du comité matières résiduelles du RNCREQ. En augmentant les redevances exigibles pour l'enfouissement de la matière organique de 23 à 30 \$ la tonne, le gouvernement joue un rôle essentiel pour changer la donne économique.* »

Pour le RNCREQ, le développement d'une norme par le Bureau de normalisation du Québec pour le recyclage du digestat est une bonne nouvelle, car elle favorisera l'acceptabilité des matières résiduelles fertilisantes (MRF). La génération de MRF de qualité est la pierre angulaire d'une filière du recyclage forte et pérenne. Il existe déjà plusieurs débouchés actuels et potentiels, tels que l'agriculture, l'horticulture maraîchère ou ornementale, la restauration de sites dégradés, la végétalisation des abords de routes et les terrains spécialisés ou encore le commerce de détail, qui seront amplifiés grâce à la mise en place d'une norme. Il faut toutefois porter une attention particulière à ce que la valorisation des digestats sur les terres agricoles ne concurrence pas l'utilisation des résidus agricoles tels que les lisiers qui doivent pouvoir, eux-aussi, être adéquatement valorisés.

Une meilleure performance de la gestion des matières organiques conduira au développement de la biométhanisation, une filière énergétique que le RNCREQ appuie, dans la mesure où elle permet de remplacer l'utilisation de carburant ou de combustible fossile. La Stratégie s'inscrit ainsi dans l'implantation d'une économie circulaire et dans des efforts de lutte contre les changements climatiques qui vont au-delà de la réduction des GES émis par l'enfouissement.

Quelques réserves

Le RNCREQ déplore que la Stratégie ne donne pas plus de place aux mesures de réduction à la source. Le premier des trois “R” doit toujours être privilégié avant le réemploi et le recyclage. Il reste encore nécessaire de changer les comportements à l’égard du gaspillage alimentaire, ce qui nécessite des campagnes de sensibilisation et l’encouragement des initiatives locales de gestion des surplus et invendus alimentaires. Or, les cinq millions \$ prévus dans la Stratégie pour la sensibilisation semblent viser uniquement les gestes de récupération et non de réduction à la source.

La stratégie de valorisation de la matière organique prévoit une évaluation des réductions des émissions de GES dans le bilan mi-parcours afin de déterminer si les objectifs 2030 sont réalisables. Le RNCREQ espère que l’analyse des résultats de la première phase, ne se soldera pas par un report des échéances pour l’atteinte des cibles.

Collaborations

Pour le RNCREQ, le gouvernement a fait ses devoirs et manifeste sa volonté d’accélérer les changements. Il donne notamment de bons outils aux municipalités et la Stratégie devra être déployée en partenariat avec les gouvernements de proximité, en tenant compte des particularités des milieux. Il est important maintenant que toutes les parties prenantes s’entendent pour que la Stratégie porte ses fruits.

À ce titre, le réseau des conseils régionaux de l’environnement (CRE) peut jouer un rôle d’accompagnement, de conseil et de facilitateur. « *La plus grande force des CRE est leur proximité avec leur milieu et leurs liens privilégiés avec le secteur municipal, conclut Martin Vaillancourt. À cela s’ajoutent leur capacité de bâtir des réseaux d’échanges et l’expertise qu’ils ont développée au fil des ans, notamment en économie circulaire.* »

- 30 -

À propos du RNCREQ

Le Regroupement national des conseils régionaux de l’environnement du Québec (RNCREQ) est un réseau d’acteurs engagés dans la protection de l’environnement et dans la promotion du développement durable sur l’ensemble du territoire québécois. Les seize conseils régionaux de l’environnement (CRE) interviennent à l’échelle de chacune des régions administratives du Québec et visent à favoriser l’intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional.

Renseignements

Marie Chatard

514 861-7022 poste 3524

marie.chatard@rncreq.org